

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/11/2022

Dossier complet le :

15/11/2022

N° d'enregistrement :

2022-6562

### 1. Intitulé du projet

Extension de l'atelier existant (dédié au travail du bois)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CETIH (Compagnie des Équipements Techniques et Industriels pour l'Habitat)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur François CHAPPUY - Directeur d'usine

RCS / SIRET

3 0 5 2 7 3 9 6 3 0 0 0 1 0

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1.b.	2410-1 (travail du bois) : 950 kW (enregistrement) Mise en œuvre de machines supplémentaires, sans influence sur le classement 2940-2 (application de colle, lasure...) : 163 kg/j (enregistrement) Agrandissement de la zone dédiée au collage régulé sans influence sur le classement Modification du classement du site lié uniquement à l'évolution de la nomenclature ICPE (suppression du régime d'autorisation pour les 2 rubriques susvisées)

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

En synthèse, le projet consiste en la construction d'un bâtiment supplémentaire (en forme de L - entre le terrain privatif tiers - activité de carrosserie - et l'atelier existant) dans la "dent creuse" laissée par le positionnement des bâtiments actuels (Ouest / Sud-Ouest de la parcelle)

Le nouveau bâtiment aura une surface d'environ 1250 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de son implantation, la construction de ce bâtiment requiert la démolition du préau de stockage bois (d'environ 550 m<sup>2</sup> et situé dans la continuité de l'atelier existant) et de la paroi qui le sépare de l'atelier.

L'extension de l'atelier existant permet à l'exploitant de créer une nouvelle zone dédiée au collage régulé. Une partie de cette zone sera située dans la partie existante (2/3 environ) et le tiers restant sera dans la partie extension (cf. plan du projet). La surface de cette zone sera désormais de 244 m<sup>2</sup> (à noter que cet agrandissement est inclus dans les 1250 m<sup>2</sup> car le collage est réalisé dans l'enceinte de l'atelier existant, dans un espace séparé physiquement du reste des installations).

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal de cette extension est d'augmenter la capacité de production de l'établissement.

Dans la situation actuelle, 240 vantaux sont produits chaque semaine. A terme et grâce à l'extension de son atelier l'exploitant affiche une cible de production hebdomadaire de 300 vantaux, soit une augmentation de 25 %.

Cet accroissement de la capacité de production doit permettre de répondre positivement aux demandes entrantes croissantes et sert par la même la volonté de l'exploitant de développer son établissement.

En outre, l'exploitation d'environ 1250 m<sup>2</sup> supplémentaires doit permettre d'augmenter le capacitaire d'entrée de flux, de créer une nouvelle zone de production pour l'entrée de flux (volonté d'avoir un process en ligne) ainsi que d'élargir le parc machines (acquisition de machines dédiées au travail du bois supplémentaires, qui seront mises en œuvre dans la partie neuve des ateliers)

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Démolition du préau bois actuel

Travaux de gros œuvre classique (fondations)

Montage du bâtiment

Le terrain, est aujourd'hui « paysager » à l'ouest sur les zones restées autour du parking en pelouse et planté d'arbres à haute tige. Le projet ne prévoit pas de planter d'arbres supplémentaires et n'aggrave pas l'imperméabilisation des sols

Au regard du projet, la démolition d'un local de 15 m<sup>2</sup> est prévu dans la dent creuse situé entre le bâtiment existant et la limite de propriété où s'adosse le bâtiment tiers. Les clôtures existantes situées sur cette limite de propriété seront également déposées.

Un renouvellement de la zone d'accès extérieure en enrobé devant la façade sud de l'extension garantira un écoulement des eaux maîtrisée vers un caniveau central. Le réseau d'eau pluviale de l'extension sera raccordé momentanément sur le réseau d'eau communal pluviales existant et ce dans l'attente de la réalisation de l'extension de la future cuve de rétention.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue du projet d'extension, l'exploitation sera similaire à la situation actuelle (modulo la mise en œuvre de machines dédiées au travail du bois supplémentaires et à l'agrandissement de la zone de collage régulé).

L'atelier existant et son extension abriteront l'ensemble des activités de production (débit, usinage, montage, lasure, collage, parachevement, emballage, expédition).

Compte tenu de la démolition projetée du préau bois, dans lequel sont actuellement stockés une partie des matières premières, ces dernières seront désormais entreposées dans les lieux de stockage dédiés.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'établissement est connu de l'Administration, comme établissement soumis à Autorisation au titre des rubriques 2410 et 2940 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Le fonctionnement de l'établissement est actuellement régi par l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter du 09/11/1998.

Les dernières modifications de la nomenclature ICPE ont conduit à la suppression du régime d'autorisation pour les rubriques susnommées, au profit du régime d'enregistrement (seuils identiques).

L'extension de l'atelier principal entraînera une évolution peu significative du volume des activités réalisées au titre de ces rubriques. Par conséquent, le régime de classement de l'établissement n'évoluera pas à l'issue du projet (enregistrement)

Le projet d'extension est présenté à l'inspection des installations classées par le biais d'un dossier de Porter A Connaissance, rédigé en parallèle du présent CERFA.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie atelier existant (y compris locaux techniques attendant) :	8700 m <sup>2</sup>
- Superficie de l'extension :	1250 m <sup>2</sup>
- Surface bâtie atelier à l'issue du projet :	9950m <sup>2</sup>
- Surface zone de collage régulé post-extension (pas d'ouvrage supplémentaire, zone située à l'intérieur de l'atelier de travail du bois)	244 m <sup>2</sup>
Les autres bâtiments (SAV, magasin) ne sont pas concernés par le projet	
Les surfaces indiquées sont approximatives.	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ZI de la Seiglerie  
41 rue Marcel Brunelière  
MACHECOUL-SAINT-MEME 44270

Références cadastrales :  
33, 34, 35, 36, 37, 38 et 39 de la  
section AX

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 4 6° 5 8' 4 7 " 3N Lat. 0 1° 4 8' 2 7 " 5W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Machecoul Saint Mème (44270)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Une étude d'impacts a été réalisée à l'occasion de la rédaction du dossier d'autorisation initial. Cette étude a fait l'objet d'une révision en 2012, dans le cadre de la mise à jour du dossier d'autorisation d'exploiter.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas située dans une ZNIEFF. Une ZNIEFF de type II est identifiée à proximité de l'usine. Il s'agit de la ZNIEFF « Marais Breton et Baie de Bourgneuf » - ID : 520005785. Cette zone sensible est située à environ 1.2 km à l'Ouest de l'établissement.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé sur la commune de Machecoul (44), donc hors zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope. La zone de ce type située la plus proche de l'usine est distante de plus de 17km (Nord Ouest). Il s'agit de la prairie Calcaire Humide Au Nord De La Colinerie.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé sur la commune de Machecoul (44), non littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé au sein d'une des zones sensibles citées. La réserve naturelle la plus proche de l'établissement est celle du Lac de Grand Lieu, qui se trouve à 12km au Nord Est.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État de Loire Atlantique a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2020 (3ème échéance). Ce plan concerne les infrastructures routières du réseau national dans le département de Loire Atlantique. Le site et ses alentours ne sont, pour l'instant, pas couvert par le PPBE 44.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement n'est pas situé dans une zone tampon ou à proximité d'un monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est identifiée sur la parcelle ou à proximité immédiate de cette dernière.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention des risques naturels (PPRN) ne concerne le territoire de Machecoul-Saint-Même. La commune de Machecoul n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bases de données BASOL et BASIAS du ministère ne recensent pas implantée de site ou des sols pollués sur la parcelle ou à proximité immédiate de cette dernière
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas au sein d'une zone de répartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans un périmètre rapprochée d'un captage d'eau potable
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usine n'est pas située dans un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 (directive habitats et oiseaux) situé le plus proche de l'usine est le Lac de Grand Lieu. Celui-ci se trouve au Nord Est de l'établissement, à environ 12km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit à proximité de l'établissement.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura aucun prélèvement direct dans la ressource. Sur le site l'eau est utilisée pour le fonctionnement du système de chauffage (pas de changement prévu), le rinçage (secteurs colles et peintures), le fonctionnement des installations sanitaires (pas de changement prévu - pas de nouvelle embauche). Le site est relié au réseau public d'eau potable
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification des masses d'eau souterraines n'est prévu à ce jour, nous tiendrons informés la DREAL si des modifications ultérieures seront nécessaires.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour implanter le nouveau bâtiment (forme de L) il est nécessaire de détruire le préau bois actuel (situé dans la continuité de l'atelier existant), par conséquent, les matériaux qui constituent la structure de cet ouvrage (système poteaux/poutres et toiture) devront être évacués (car non réutilisable du fait des exigences en matière de dispositions constructives). Les déchets seront évacués en filière agréée en priorisant le recyclage ou le revalorisation (matière ou énergétique).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du nouveau bâtiment nécessite l'apport des différents matériaux de structure : poteau béton, bardage extérieur, éléments de couverture... Cependant, aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisé dans le cadre du projet.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire macroscopique réalisé en parallèle de la rédaction du présent CERFA a permis de confirmer l'absence des zones et espèces sensibles sur ou à proximité du site. De plus, compte tenu de la nature des travaux qui seront réalisés et de la nature des activités effectuées dans l'extension (travail du bois, i.e. identique à ce qui est actuellement fait dans l'atelier existant), il est possible d'écarter le risque de perturbation ou dégradation de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 (directive habitats et oiseaux) situé le plus proche de l'usine (et par la même, du projet) est le Lac de Grand Lieu. Celui-ci se trouve au Nord Est de l'établissement, à environ 12km. Par conséquent, il n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension de l'atelier dédié au travail du bois n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les zones énumérées au §5.2
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Machecoul n'est pas concernée par un PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention des risques naturels (PPRN) ne concerne le territoire de Machecoul-Saint-Même.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Outre son activité de travail du bois, une partie des installations de l'exploitant relève de la rubrique 2940-2 de la nomenclature ICPE (du fait de ses activités d'application de lasures, colles, laques et mastics). Par conséquent, des COV sont susceptibles d'être rejetés à l'atmosphère. L'exploitant suit ses émissions de solvant via la rédaction de son PGS annuel.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets sont en très nette baisse au cours des dernières années grâce au remplacement des produits d'origine par des produits à bases aqueuses avec des parts solvantées très faibles)
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité engendre la circulation des véhicules suivants : - environ 33 poids lourds /semaine - environ 400 véhicules légers/jour maximum L'accroissement du nombre de produits manufacturés sera à l'origine de l'augmentation du nombre de poids lourds (+ 4 PL/semaine).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La dernière campagne de mesures de bruit a été réalisé en 09/22. Cette dernière ne fait pas état d'écart par rapport aux seuils réglementaires. La centrale d'aspiration des poussières de bois est la source de bruit la plus importante (extérieur), le reste des activités est réalisé à l'intérieur, limitant ainsi les sources émettrices. Le site (et donc le projet) est situé en zone industrielle, les émissions sonores sont donc liées aux activités des exploitants voisins - pas de nuisance sonore

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exploitant utilise des produits solvantés pour le nettoyage (isopropanol et white spirit - faible quantité), cependant, les activités nécessitant la mise en œuvre de ces produits sont réalisées à l'intérieur des bâtiments.</p> <p>Par conséquent, les activités de l'exploitant n'engendrent pas d'odeur et ne sont pas concernés par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les machines mises en œuvre sont régulièrement entretenues (plan de maintenance préventive, remplacement si nécessaire des outils de production vieillissant). L'activité n'engendre donc pas de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas éclairé la nuit.</p> <p>L'établissement n'est pas à l'origine d'émissions lumineuses susceptibles de gêner le voisinage.</p> <p>L'établissement n'est pas concerné par des émissions lumineuses susceptibles d'occasionner une gêne.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions atmosphériques sont liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux COV contenus dans les produits mis en œuvre</li> <li>• Aux poussières de bois ;</li> <li>• Aux produits de combustion dégagés par la chaudière ;</li> <li>• Aux gaz d'échappements générés lors de la circulation des chariots élévateurs et des camions à moteurs thermiques.</li> </ul> <p>Cf. §Protection de la qualité de l'air dans le PAC annexé au présent CERFA</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets liquides : eaux usées et eaux pluviales. Ces eaux sont collectées par le réseau séparatif communal, afin d'être traitées dans la STEP de Machecoul Saint Mème.</p> <p>Cf. §Alimentation et consommation en eau dans le PAC annexé au présent CERFA</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Cf. §Alimentation et consommation en eau dans le PAC annexé au présent CERFA</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>DIB : cartons, bois, palettes, emballages plastiques</p> <p>Déchets dangereux : eaux de rinçage des colles, lasures ; contenants de produits vides</p> <p>Ces déchets sont évacués vers les filières agréées et conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Cf. §Gestion des déchets dans le PAC annexé au présent CERFA</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection n'affecte la zone d'implantation de CETIH Machecoul Bois. L'activité est éloignée de toute construction ou bâtiment pouvant présenter un attrait culturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone industrielle dont la vocation est l'activité économique.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

S.O.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

S.O.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les principales mesures de réduction prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du site sur l'environnement ou la santé sont :

- L'utilisation de colles, encres et vernis à base aqueuse (réduction significative de la quantité de COV rejetés)
- Le traitement des déchets via le recyclage ou la revalorisation énergétique
- La mise en œuvre d'un système d'aspiration à la source et son entretien régulier (afin de limiter les émissions de poussières)
- L'absence d'utilisation d'eau dans le processus de fabrication (uniquement pour le rinçage dans les zones collages, lasure)
- La suppression des engins de manutention/levage à moteur thermique

La gestion globale de l'établissement et les différentes pratiques mises en œuvre pour maîtriser les effets potentiels de l'activité sur l'environnement sont décrits dans le PAC annexé au présent CERFA.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des éléments renseignés dans le présent CERFA (complétés par les informations détaillées contenues dans le PAC annexé) il semble envisageable d'être dispensé de la réalisation d'une évaluation environnementale.

En effet, malgré l'extension de l'atelier, l'activité reste identique et le mode d'exploitation sera inchangé. Aussi, l'impact majeur du site est lié aux rejets de COV. Or l'exploitant grâce au remplacement de la plupart de ces produits (bases aqueuses désormais - avec fraction solvantée très réduite) à réduit par 15 ses rejets par rapport au début de l'exploitation.

Enfin, aucune zone/espèce sensible n'est identifié dans/à proximité de l'établissement, pour ces raisons, une dispense d'évaluation environnementale semble envisageable.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Dossier de Porter A Connaissance (PAC) - ce document décrit de façon détaillée, dans ses différentes sections, l'ensemble des informations présentées dans le présent CERFA.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Machecoul Saint Même

le, 08/11/2022

Signature

  
CETIH Machecoul  
SAS au capital de 577 008 €  
TVA FR87 305 273 963  
2 rue Gustave Eiffel  
BP 41 - ZI La Seiglerie  
44270-MACHECOUL  
02 40 78 57 55

